

Marché pour la fourniture de photocopies aux services municipaux - Cahier des charges

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il convient de prendre, dès maintenant, les dispositions nécessaires pour assurer, à compter du 2 janvier 1990 et pour une période de 3, 5 ou 5 ans, la fourniture de photocopies aux services municipaux centraux et extérieurs, ainsi que le dépôt de 5 appareils avec monnayeur dans les bibliothèques extérieures.

La consultation des fournisseurs, faite par voie d'appel d'offres, conformément au Code des Marchés Publics, sera faite.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider le recours à la procédure d'appel d'offres ouvert,
- approuver le cahier des charges dressé à cet effet,
- autoriser M. le Député-Maire à signer les actes d'engagement à intervenir ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Il est précisé que le montant des dépenses correspondantes sera prélevé sur les crédits qui figureront aux budgets primitifs 1989 de la Ville et suivants.

Mme FOLSCHWEILLER : Je tiens à renouveler la demande qui avait été faite par André NACHIN...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En papier non recyclé.

Mme FOLSCHWEILLER : En papier non recyclé !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pardon !

Mme FOLSCHWEILLER : Cette demande a été faite en commission et je m'y associe tout à fait. Je crois qu'être ville verte, ce n'est pas seulement planter des arbres, mais aussi contribuer à ne pas en détruire. Alors, serait-il peut-être intéressant que les services étudient la possibilité de travailler sur papier recyclé, d'autant que de réels progrès ont été faits dans ce domaine ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai que nous avons pris note de cette demande et nous essaierons d'y accéder. Jean BOICHARD souhaitait intervenir ?

M. BOICHARD : Je trouve cette demande estimable, mais néanmoins, je voudrais y apporter quand même une certaine correction. Il me semble Madame FOLSCHWEILLER qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas le papier recyclé qui protège les arbres. Nous avons dans notre région de Franche-Comté des milliers d'hectares d'arbres qui demanderaient, spécialement les plantations de résineux, à être éclaircis et avec lesquels justement on pourrait faire un excellent papier. On pourrait très bien faire ce papier tout en protégeant les arbres et même en leur permettant de se développer. Le fait de dire, d'une manière très abrupte, que l'utilisation du papier de papeterie c'est contraire à la santé de notre forêt, je crois que ça n'est pas du tout exact.

Mme FOLSCHWEILLER : Ce n'est peut-être pas contraire à la santé de nos forêts, mais je crois que c'est contraire à la santé des forêts d'Amazonie et d'Indonésie.

M. BOICHARD : Ça ne vient pas de là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne va pas se battre sur la santé des arbres, mais on retient qu'on essaiera de prendre du papier recyclé.

M. NACHIN : Déjà en Commission du Budget, lorsque j'ai posé cette question, on a répondu d'une façon assez amusée, Jean BOICHARD a même dit : «tout ça c'est des zozoteries». Il m'a dit qu'il avait planté 45 000 arbres. C'est très bien de planter 45 000 arbres, mais je crois que le problème dépasse un peu le problème de la gestion de la forêt franc-comtoise. C'est un problème, comme vient de le rappeler Michèle FOLSCHWEILLER, planétaire et en tant que géographe, il le sait parfaitement. Je souhaiterais donc qu'on ne se contente pas de dire : oui, on étudiera, avec un petit sourire ! Moi je souhaiterais que la Municipalité s'engage, et là donne l'exemple, s'engage à utiliser du papier recyclé, qui est d'une qualité tout à fait comparable à celle du papier non recyclé.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui nous fait simplement sourire, c'est que la demande a déjà été formulée par d'autres «Verts que vous», par d'autres écologistes. Nous avons déjà étudié cela et nous avons mis en route du papier recyclé, il n'en est pas resté grand-chose, ni des anciens écolos ! Ni du papier recyclé ! Mais nous nous efforcerons -nous utilisons déjà du papier recyclé- pour vous faire plaisir aussi, mais pour la santé des forêts amazoniennes, nous nous efforcerons effectivement d'utiliser aussi du papier recyclé. Ce sera dans les propositions.

M. BOICHARD : Merci pour les anacondas !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale en décide ainsi à l'unanimité.